Participez au programme national de lutte contre les déchets sauvages dans les milieux naturels

On appelle déchets sauvages diffus les déchets abandonnés de petite taille qui correspondent à des lieux de dépôts sauvages et illégaux. Ils sont facilement dispersés et se retrouvent dans des milieux très variés, de l'urbain dense au milieu naturel le plus isolé. L'association Gestes Propres recense un million de tonnes de déchets abandonnés par an sur le territoire français. Les détritus en tout genre qui ont pollué tout l'Hexagone en 2020 ont été multipliés par deux depuis 2018 pour atteindre 15 kg par habitant. 78 000 tonnes de déchets sauvages ont été retrouvées en 2020 le long des routes, 10 000 tonnes en train de flotter dans les cours d'eau, plus de 660 tonnes le long du littoral et 450 tonnes au moins sur les pistes de ski.

L'opération « Gardez et triez vos déchets », conduite par l'association Gestes Propres, est un programme national de sensibilisation dédié à la prévention des déchets sauvages dans les espaces naturels. Vous avez jusqu'au 24 juin 2022 pour participer en cliquant ici. Les dix premières communes adhérentes de l'ANEM qui se manifesteront pour déployer ce programme sur leur territoire se verront offrir par Citeo jusqu'à cinq panneaux de sensibilisation. Seuls l'installation des panneaux et leurs supports resteront à votre charge.

Vous pouvez téléchargez le guide de présentation du programme et la notice d'installation pour une bonne implantation et une disposition des panneaux valorisante pour vous et tous les partenaires. En attendant, et pour en savoir plus sur le programme, n'hésitez pas à le découvrir sur la page dédiée sur la plateforme Quitri de Citeo !